

RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION (AJERCO)

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal sur le préavis n°2/2026 « PREAVIS COMPLEMENTAIRE AU BUDGET 2026 »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mme Ruth Muller (Mmes Valérie Faine et Brigitte Butler étant excusées), de MM Joachim Creteigny et Lionel Vidoudez, a rencontré le Codir Ajerco, représenté par M. Yves Jauner, président et par Mmes Caroline Jaugey, Nicole Reymond et Florence Texier Claessens le 2 avril 2026 à Penthalaz. Le Codir était accompagné de M. François Blaser, directeur Ajerco et de M. Damien Pourplanche, directeur financier et boursier de notre association.

Préambule

La CogeFin remercie le Codir pour la présentation claire de ce préavis et les réponses apportées à ses questions.

Travaux et financement

Selon le préavis 2/2025, un montant de CHF 188'625.— pour des travaux à la Chenoille avait été accordé. La pose du tartan en cours extérieure pour CHF 21'827.55.— était inclus au budget 2025. Les conditions météo n'ayant pas permis la réalisation courant 2025, le montant doit être porté au budget 2026 afin que la pose du tartan puisse être réalisée tel que prévu dans le préavis. Par contre, la demande de mise en conformité des vitrages pour CHF 7'957.80.- est venue s'ajouter dans un deuxième temps. A ce jour, le budget pour les travaux à la Chenoille est respecté et la sécurisation des vitrages fait sens.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la CogeFin à l'unanimité, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le préavis 2/2026

« Préavis complémentaire au budget 2026 » selon les conclusions du Codir mentionnées dans le préavis précité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL D'AJERCO

- Vu le préavis 2/2026 concernant la demande de budget complémentaire au budget
- Ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DECIDE

D'accorder les budgets complémentaires de :

- CHF 7957.80.-TTC pour la mise en conformité SCAJE des vitrages
- CHF 21'867.55 TTC pour la pose d'un tartan EPDM en cours extérieure dans la garderie de La Chenaille sise à Penthalaz
- par un prélèvement au fonds de réserve « accueil de jour des enfants » AJERCO.

Hautemorges, le 26.4.2026

Ruth Muller Rapporteuse

Lionel Vidoudez Président CogeFin

Valérie Faine

Joachim Cretegny

Brigitte Butler